



Berthier, le 7 juillet 2008

Secrétaire, Section canadienne  
Commission mixte internationale

Ottawa, Ontario

**OBJET : Mémoire du Club nautique de Berthier Inc. relativement à l'ordonnance  
d'approbation pour le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent**

---

Monsieur,

Le Club nautique de Berthier Inc. souhaite présenter à la Commission mixte internationale un mémoire relativement au sujet en titre.

Vous trouverez annexé aux présentes ce mémoire qui représente la position unanime du Conseil d'administration de notre organisme. Nous espérons que la commission prendra sérieusement en considération cette position.

Nous nous excusons du retard à vous faire parvenir ce document compte tenu que nous avons été informé à la toute dernière minute de la tenue des audiences de la Commission à Sorel-Tracy et que nous n'avons pu alors présenter notre point de vue.

Nous vous remercions de votre attention et veuillez agréer, monsieur le secrétaire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Claude Milot,  
Commodore



**Mémoire du Club nautique de Berthier Inc.  
à la Commission mixte internationale sur l'examen  
de l'ordonnance d'approbation pour  
le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent**

Berthierville, le 7 juillet 2008

Monsieur le Président,  
Madame et Messieurs les commissaires,

Ayant été informé à la toute dernière minute des audiences de la Commission, le Club nautique de Berthier Inc. n'a pu se présenter lors de l'audience du 18 juin 2008. C'est pourquoi, il vous présente aujourd'hui son point de vue, par écrit, sur le sujet en titre.

Permettez-nous d'abord de vous présenter notre organisme. Il a été créé il y a 40 ans, en vertu de lettres patentes selon la troisième partie des Lois sur les compagnies du Québec et est donc un organisme sans but lucratif. Il opère dans la région de Berthierville depuis ce temps et contribue à l'essor économique de la région. Comme son nom l'indique, il est voué à la plaisance. Il compte une centaine de membres actifs. Il opère sous la forme de coopérative de sorte que les coûts sont réduits au minimum pour les membres et rendent plus accessible cette activité sportive et familiale.

Comme vous le savez sans doute, la région de Berthier, comme celle de Sorel-Tracy, est située à l'embouchure du Lac St-Pierre qui est une région touristique et écologique d'envergure.

Nous avons pris connaissance de la position adoptée par le Conseil de la MRC du Bas-Richelieu qui vous a été présentée le 18 juin 2008. Nous désirons apporter notre appui inconditionnel aux motifs de la résolution adoptée par la MRC relativement à sa position à l'égard de l'ordonnance d'approbation pour le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent.

Cette résolution se lisait comme suit : «

*CONSIDÉRANT que la décision d'instaurer un nouveau régime de gestion du débit des eaux du fleuve Saint-Laurent risque d'avoir de graves conséquences sur les niveaux de ce cours d'eau;*

*CONSIDÉRANT que le niveau du fleuve Saint-Laurent est directement influencé par le barrage Moses-Saunders situé à la hauteur de Cornwall (Ontario) et de Massena (New-York) et que tout changement dans les méthodes de gestion des débits peut entraîner des conséquences graves en aval (inondations, sécheresses, pertes d'usages, etc.);*

*CONSIDÉRANT que 75% du débit du fleuve Saint-Laurent est contrôlé par ce barrage;*

*CONSIDÉRANT que les eaux dans la région du lac Saint-Pierre et de son delta, mis à part le chenal de navigation, sont très peu profondes;*

*CONSIDÉRANT que la topographie marine rend le secteur du lac Saint-Pierre très vulnérable aux variations du niveau du fleuve et de son débit;*

*CONSIDÉRANT que l'écotourisme occupe une place très importante dans le plan de développement de la Réserve mondiale de biosphère du lac Saint-Pierre;*

*CONSIDÉRANT l'importance que doit accorder la Commission mixte internationale au statut de cette réserve;*

*CONSIDÉRANT que, selon les informations obtenues, le projet prévoit de plus grands extrêmes entre les périodes de crue et celles d'étiage, ce qui aurait comme conséquences d'imiter un régime plus naturel en amont du barrage et des risques importants pour le secteur en aval;*

*CONSIDÉRANT également les importantes diminutions d'eau envisagées à très court terme pour les Grands Lacs et le fleuve à cause des effets climatiques;*

*CONSIDÉRANT qu'éventuellement l'eau potable des Grands Lacs pourrait être acheminée vers les États-Unis, un grand consommateur d'eau;*

*CONSIDÉRANT l'urgence de faire connaître la position de la MRC au niveau des gouvernements fédéral et provincial;*

*CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC bénéficie de l'appui de plusieurs intervenants régionaux;*

*EN CONSÉQUENCE, le Conseil de la MRC du Bas-Richelieu :*

- demande à la Commission mixte internationale de maintenir le statu quo dans le régime du débit des eaux du fleuve Saint-Laurent tant que des solutions n'auront pas été clairement identifiées pour régler ou minimiser les problèmes anticipés dans la région du lac Saint-Pierre;*
- demande aux gouvernements fédéral et provincial d'adopter des mesures concrètes pour assurer le maintien d'un bon débit dans le fleuve Saint-Laurent.*

Nous appuyons particulièrement et sans réserve les deux demandes qui apparaissent à cette résolution. Par ailleurs, nous désirons ajouter que l'activité nautique, sportive et familiale que l'on retrouve dans le delta du Lac St-Pierre est importante. Déjà, avant l'application de cette ordonnance, notre région a souffert énormément du bas niveau des eaux rendant la pratique de la plaisance aléatoire et dangereuse pour un très grand nombre de plaisanciers. Plusieurs ont dû même renoncer dès le mois de juillet 2007 à la navigation. Plusieurs ont dû faire appel à la Garde Côtière à cause de ce bas niveau des eaux. L'orientation que suggère le comité ne ferait qu'aggraver la situation.

Nous comprenons qu'il y a une certaine importance à développer l'écosystème des Grands Lacs mais nous ne comprenons définitivement pas pourquoi cela se ferait au détriment des riverains du fleuve Saint-Laurent depuis le port de Montréal et en aval.

Nous nous inquiétons également de la qualité de la flore et de la faune qui risque d'être aussi perturbé par la proposition qui est faite.

Encore une fois, nous insistons sur le maintien du statu quo et sur la recherche de solutions qui pourraient à la fois favoriser les écosystèmes en amont et en aval de Montréal.

Nous vous remercions de l'attention que vous apporterez aux présentes et nous souhaitons que vous y donniez suite.

Veillez agréer, madame et messieurs, l'expression de nos meilleurs sentiments et soyez assuré que nous sommes à votre entière disposition pour toutes informations que vous pourriez requérir de notre part.

Claude Milot, Commodore  
Club nautique de Berthier Inc.

Ste-Geneviève de Berthier,